

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association Matériaupôle Paris Seine Amont

Adhésion de la Ville et approbation des statuts

Désignation des représentants pour siéger à l'assemblée générale de l'association

EXPOSE DES MOTIFS

L'association de Préfiguration Matériaupôle a été créée le 8 juin 2006.

La ville d'Ivry-sur-Seine y est adhérente depuis sa constitution.

Le concept de « Matériaupôle » est né d'une volonté de rapprochement entre, d'une part, le monde de l'art et, d'autre part, le monde des sciences et des technologies autour de problèmes communs liés à la diffusion des connaissances et aux choix des matériaux et de leurs mises en œuvre (couple matériaux / procédés), mais également du constat que la matière associée à la créativité artistique, architecturale, industrielle voire au patrimoine culturel, peut être source de création de nouveaux produits «industrialisables» à forte valeur ajoutée.

Proposé à l'origine (2003-2004) par le réseau des Ecoles et centres techniques Procead, ce concept a réuni des acteurs de secteurs variés tels que des écoles de design, des industriels et des collectivités territoriales. Il associe également des établissements d'enseignement et de recherche, des collectivités locales, des entreprises et acteurs économiques divers.

Ce pôle structurant d'excellence s'inscrit au cœur d'une problématique mondiale en évolution : diminution des ressources naturelles (pétrole, métaux, etc..) ; choix des matériaux dans l'écoconception et le développement durable ; développement de matériaux de substitution (réglementation Européenne REACH) et de nouveaux matériaux : matériaux « intelligents », biomatériaux ; amélioration de la qualité des matériaux utilisés dans les produits.

Le Matériaupôle sera un pôle de connaissances et d'accompagnement de projets transdisciplinaires dans le domaine des matériaux et procédés axés plus particulièrement sur leurs caractérisations sensorielles et le développement durable.

Le Matériaupôle pourra s'appuyer à la fois sur les structures et projets de territoire (CEDIB¹, SPL² Mécatronic, pôle de compétitivité Elastopôle etc.) ainsi que sur les acteurs économiques (chambres consulaires, Agence de développement, Centre Francilien de l'Innovation, Centre Francilien du Design etc.).

Il participe de la démarche de construction du «Campus urbain » en cours à Ivry.

¹ Centre européen d'innovation en bio ingénierie.

² Système productif local.

Le Département du Val-de-Marne, les villes de Vitry, d'Ivry, la DRIRE³ Ile-de-France et l'ARESA⁴ ont convenu de contribuer au développement de ce pôle d'excellence des matériaux, source de développement économique, de création d'activités et d'emplois de dimension régionale situé sur le territoire de Seine Amont .

Le projet Matériaupôle constitue depuis 2008, l'un des neuf projets portés par Seine-Amont développement (ASAD) bénéficiant de fonds structurels européens à travers le projet Seine-Amont In'Europe. Il s'inscrit dans les projets de développement de l'EPAORSA⁵ et participe à la mise en œuvre de l'objectif régional de devenir « la première éco-région européenne en terme de développement des éco-activités ».

La demande de financement auprès du FEDER⁶ a porté sur le fonctionnement de la structure et sur les actions menées dont le coût est évalué à environ 1,5 million d'euros pour la période 2008/2013.

Pour permettre au Matériaupôle de franchir une nouvelle étape dans son développement, recruter un chef de projet, répondre à la demande des partenaires de ce doter d'un outil plus opérationnel et de s'inscrire dans les projets FEDER, il a été décidé de dissoudre l'association de préfiguration Matériaupôle Proceed Seine Amont et de créer une nouvelle association « Matériaupôle Paris Seine Amont » (décisions de l'assemblée générale de l'association de préfiguration Matériaupôle du 25 juin 2009).

Je vous propose :

- d'adhérer à la nouvelle association Matériaupôle Paris - Seine Amont et d'en approuver ses statuts,
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour participer aux assemblées générales de l'association,
- de participer à son financement par une subvention annuelle dans le cadre de la programmation FEDER à compter de l'année 2010 (jusqu'à présent, la subvention était versée à l'ARESA car le Matériaupôle figurait par ses actions) et pour un montant se situant actuellement à 15 000 €/an en moyenne. Cette évolution n'entraîne donc pas d'incidence budgétaire supplémentaire pour la Ville,
- de participer à son financement par le versement d'une cotisation annuelle.

En vertu de l'article 3-2 des statuts de l'association, la Ville est cependant exemptée de sa cotisation annuelle car la subvention versée au titre de l'année 2009 est trois fois supérieure au montant de la cotisation (fixé pour 2009 à 150 €).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : statuts.

³ Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

⁴ Association pour le redéveloppement économique de Seine Amont.

⁵ Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont.

⁶ Fonds européen de développement régional.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association Matériaupôle Paris Seine Amont

Adhésion de la Ville et approbation des statuts

Désignation des représentants pour siéger à l'assemblée générale de l'association

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la création de l'association de préfiguration Matériaupôle en date du 8 juin 2006,

vu la délibération en date du 22 juin 2006 décidant de l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association de préfiguration du Matériaupôle et désignant les représentants de la Ville,

vu l'appel à projets « In'Europe » du 18 décembre 2007,

vu le dossier de candidature à cet appel à projet déposé par « l'association Seine-Amont Développement » en date du 30 septembre 2008, dont un des projet concerne la création d'un Matériaupôle,

vu le courrier du Préfet de Région en date du 15 juillet 2008 notifiant l'éligibilité du dossier Seine-Amont in'Europe,

considérant la participation des collectivités territoriales aux projets financés par les fonds FEDER dont un des projets concerne la création d'un Matériaupôle,

considérant les conditions aujourd'hui réunies pour procéder à la création d'un nouvel organisme en vue de la gestion du Matériaupôle,

vu la décision en date du 25 juin 2009 de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association de préfiguration du Matériaupôle de prononcer la dissolution de l'association de préfiguration et de créer l'association « Matériaupôle Paris Seine Amont »,

considérant l'intérêt que représente le développement du projet Matériaupôle en tant qu'appui au tissu économique, au développement durable, à l'innovation et au transfert de technologies en particulier pour les PME/PMI et au projet Campus urbain d'Ivry,

vu les statuts de la nouvelle association « Matériaupôle Paris Seine-Amont », ci-annexés,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 2 abstentions)

ARTICLE 1 : DECIDE de l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association Matériaupôle Paris Seine-Amont et APPROUVE ses statuts.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant légal à signer tout document ou acte pouvant intervenir à cet effet.

ARTICLE 3 : DESIGNNE comme représentants de la Ville à l'Assemblée générale de l'association « Matériaupôle Paris Seine Amont » :

- Nicolas RAMEAU, en tant que représentant titulaire,
- Pierre MARTINEZ, en tant que représentant suppléant.

ARTICLE 4 : AUTORISE le versement de la cotisation annuelle sous réserve de l'exemption prévue à l'article 3-2 des statuts de l'association.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009